



Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20181112-BUR-AG-18-077-
DE
Date de réception préfecture : 23/11/2018

**COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DE BASTIA**

Bureau du 12 novembre 2018

**DELIBERATION DU BUREAU
DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA**

OBJET : Attribution étude PRQAD « vacance commerciale »

L'an deux mille dix-huit, le douze novembre à 8h30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia sous la présidence de Monsieur François TATTI.

PRESENTS : François TATTI, Michel ROSSI, Jean-Jacques PADOVANI, Guy ARMANET, Jean-Louis MILANI, Françoise VESPERINI, Julien MORGANTI, Serena BATTESTINI, Louis POZZO DI BORGO.

ABSENTS : Gilles SIMEONI, Pierre-Michel SIMONPIETRI, Pierre-Noël LUIGGI, Jean-Michel SAVELLI.

Nombre de membres composant le Bureau : 13

Nombre de membres en exercice : 13

Quorum : 7

Votants : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Monsieur François TATTI ouvre la séance.

OBJET : Attribution étude PRQAD « vacance commerciale »

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en Communauté d'Agglomération et fixant les compétences de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'arrêté préfectoral n°40 du 28 décembre 2016 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 16 avril 2014 désignant les membres du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 30 juin 2014 modifiant la constitution du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 23 Février 2016 portant création de deux postes de vice-Présidents supplémentaires ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 25 avril 2017 qui délègue certaines compétences au Bureau notamment : « la préparation, passation, exécution et règlement de tous les marchés et accords-cadres d'un montant compris entre 15 000 € HT et 150 000 € HT ainsi que leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au Budget » ;

Vu la convention multipartite pluriannuelle 2012-2018 pour le PRQAD du Centre Ancien de Bastia signée le 4 mai 2012 ;

Vu la consultation menée ;

Vu les offres reçues ;

Vu le rapport n°2018-187 présenté ce jour au Bureau ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

DECIDE
(A l'unanimité)

- D'attribuer au cabinet Lestoux et Associés l'étude de la vacance commerciale sur le PRQAD ;
- D'approuver le devis correspondant ;

AUTORISE

Le Président à signer tous documents se rapportant à ce dossier ;

DIT

Que les crédits sont prévus au Budget de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

François TATTI